

Un accord de “cogestion” entre kabilistes et Tshisekedi

RD Congo Un kabiliste confirme que Joseph Kabila sera le seul à décider.

C'est Modeste Bahati, membre de la coalition kabiliste FCC (Front commun pour le Congo) qui a jeté le pavé dans la mare : “Le seul accord qui existe, et que nous exécutons, c'est celui qui a été signé par le chef de notre famille politique FCC, Joseph Kabila, et le CACH, représenté par le président Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe.” Un accord basé sur le principe de “la cogestion” du pays entre les deux coalitions.

C'est à la radio kinoise Top Congo que le politicien du Sud-Kivu a fait cette déclaration. Il entendait ainsi mettre fin aux rumeurs dont Kinshasa bruisse depuis une dizaine de jours, indiquant que la coalition CACH (le parti UDPS de Tshisekedi et l'UNC de Vital Kamerhe) tentait de débaucher le parti de Modeste Bahati (AFDC-A), membre du FCC, pour desserrer l'étau dans lequel les kabilistes tiennent la nouvelle Assemblée nationale.

Partage négocié du pouvoir

Rappelons que la Ceni (Commission électorale nationale indépendante) n'a toujours pas publié les résultats des

scrutins du 30 décembre 2018 bureau de vote par bureau de vote (ce qu'exige la loi) et qu'il n'y a donc aucune preuve de la “victoire” de Félix Tshisekedi à la présidentielle, ni de celle des kabilistes aux législatives nationale et provinciales. La Ceni a néanmoins attribué au FCC 350 sièges sur les 500 de l'Assemblée nationale et une cinquantaine à CACH – ce qui ressemble fort à un partage négocié du pouvoir.

“Tout se négocie au sein du FCC”

Félix Tshisekedi a prêté serment le 24 janvier mais n'est encore nulle part dans la formation de son gouvernement. L'article 78 de la Constitution indique qu'il doit nommer son “Premier ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci”. Or, aucun parti n'a la majorité à l'Assemblée : le FCC est une coalition d'une quinzaine de partis, CACH de deux partis et Lamuka, celle qui soutient l'opposant Martin Fayulu – le vrai vainqueur de la présidentielle, selon les chiffres de l'Église et ceux issus d'une “fuite” de la Ceni – regroupe sept formations.

Selon l'article 78 de la Constitution, “si une telle majorité n'existe pas, le président de la République confie une mission d'information à une personnalité en vue d'identifier une coalition”. Les partisans

de Tshisekedi espéraient préparer une telle mission en se gagnant des partis membres du FCC mais – soit par fidélité à Joseph Kabila, soit parce que le nouveau chef de l'État n'avait pas assez à offrir en échange – Modeste Bahati vient d'envoyer balader toutes ces manœuvres en assurant : “*Tout se négocie au sein du FCC, pas ailleurs. Nous restons unis. Nous constituons un bloc autour de Joseph Kabila et nous marchons toujours avec lui.*”

Le parti de M. Bahati est second en nombre avec 50 députés, après le PPRD du président Kabila, qui en compte 80 – avant règlement des centaines de plaintes déposées devant la Cour constitutionnelle au titre du contentieux électoral mais celle-ci n'est pas à même de trancher valablement en l'absence de résultats électoraux bureau de vote par bureau de vote.

M. Bahati estime donc qu'à l'un des deux principaux partis officiellement représentés à l'Assemblée nationale revient la présidence de celle-ci, à l'autre le poste de Premier ministre. L'UDPS et l'UNC ne se verraient attribuer que certains ministères.

Marie-France Cros

Modeste Bahati

Son parti est le second en importance de la coalition kabiliste.